



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Traduction

Berne, le 30 août 1990

Au Conseil fédéral

Papier de discussion

**Politique agricole: quelle stratégie?**

**1. Introduction**

Divers développements intervenus dans le secteur agricole ainsi que dans le contexte économique et politique qui jouent un rôle déterminant à son égard, exigent une analyse fondamentale de la situation ainsi qu'une décision du Conseil fédéral sur la future stratégie de politique agricole à adopter. Il est dès lors impossible d'éluder des réformes. Le présent papier de discussion ainsi que les rapports annexés élaborés par le DFEP ou sur son ordre, serviront de base à cet effet.

Le Conseil fédéral est invité à **se déterminer sur la future stratégie de politique agricole**. Cette décision de principe ne peut plus être reportée. L'Uruguay Round entre prochainement dans sa phase finale. Sur le front intérieur également, des décisions ponctuelles importantes s'imposent à brève échéance: problème du blé, paiements directs, questions budgétaires, revendications paysannes, etc. Ces décisions doivent s'inscrire dans un cadre qui pourrait éventuellement servir à instaurer une réforme globale de la politique agricole suisse.

Cette décision de principe permettra au Conseil fédéral de soumettre dans une prochaine étape les propositions nécessaires et plus complètes, de politique agricole. Au début d'octobre déjà, le Conseil fédéral devra en effet s'occuper du mandat de négociation de la Suisse pour la phase finale de l'Uruguay Round du GATT.

**2. Analyse de la situation et nécessité d'une réforme**

En Suisse, la demande de denrées alimentaires ne s'accroît encore que d'environ 0,1 à 0,3 pour cent par an. Par contre, en dépit de limitations d'ordre quantitatif, l'offre de produits agricoles indigènes s'accroît actuellement d'environ 1 pour cent. L'amélioration de la productivité est même encore plus forte, ce qui signifie qu'avec la mise en oeuvre identique





des facteurs de production on pourrait obtenir annuellement des taux de croissance plus élevés que le un pour cent précité. Les **problèmes** causés à l'agriculture suisse **par les excédents** ne manqueront pas de s'aggraver en cas de poursuite de la politique actuelle.

Dans ce contexte, on se réfère souvent au taux d'auto-provisionnement relativement bas de 65 pour cent <sup>1</sup>. S'agissant des problèmes relevant de la politique agricole, ce degré d'auto-provisionnement moyen n'est pas déterminant du moment que, lors du calcul de ce taux, compte a également été tenu des biens qui ne peuvent pas être produits en Suisse à des coûts indéfendables. Seuls sont déterminants les degrés d'auto-provisionnement s'appliquant aux produits pour la production desquels la Suisse offre des conditions topographiques et climatiques adéquates et pour lesquels existent en conséquence des conditions d'ordre économique comparativement acceptables, qui permettent une production étendue dans le pays. Or, sur de nombreux marchés sectoriels, la production tend même à surpasser la consommation indigène.

Pour des raisons relevant de la **politique commerciale**, le degré d'auto-provisionnement ne saurait être encore élevé. En présence d'une demande presque stagnante, toute extension de la production indigène a forcément pour conséquence une diminution des importations.

Un développement de la production indigène se heurte non seulement à des limites dictées par la politique commerciale mais aussi à celle qu'impartit la **politique financière**, donc la politique intérieure: la réduction du prix de denrées produites en plus grande quantité, la mise en valeur des excédents ainsi que l'augmentation des exportations subventionnées causent en effet d'importants surcroîts de dépenses. En outre, la diminution des importations entraîne des pertes correspondantes de recettes sur les redevances d'importation.

L'adoption de solutions de rechange pour la mise en valeur d'excédents, telles que la **production d'énergie** à partir de denrées agricoles, donnerait encore de plus mauvais résultats tant pour des considérations de coût que de politique financière. De plus, il n'est pas certain qu'une telle mise en valeur impliquant d'importantes subventions soit admissible dans le cadre du GATT. Il est nécessaire d'encore approfondir les études à ce sujet.

**En raison d'un degré d'auto-provisionnement ne souffrant plus aucune augmentation, il résulte de l'évolution décrite de la demande et de la productivité, qu'il faut à long terme freiner la mise en oeuvre des facteurs de production.**

L'agriculture suisse occupe encore 5,9 pour cent des **personnes actives** du pays. Des quatre pays limitrophes, seule la RFA connaît un taux inférieur (4,4%). En outre, d'autres Etats industrialisés de l'Ouest accusent des proportions encore plus faibles des personnes occupées dans l'agriculture: les Etats-Unis d'Amérique 3,0 pour cent, la Grande-Bretagne 2,4 pour cent, la Suède 3,9 pour cent, les Pays-Bas 4,9 pour cent, la Belgique 2,7 pour cent <sup>2</sup>. En Suisse, la surface des terres ouvertes s'est accrue d'environ 20 pour cent au

- 
1. Sur la base de calories, y compris la production à partir de fourrages importés.
  2. Les données se fondent sur les valeurs de 1987; compte est tenu dans ces taux des personnes occupées dans la sylviculture et la pêche.



cours des trente dernières années. En outre, l'agriculture suisse a une production largement déterminée par le **facteur capital**. Les incitations à investir que représentent les aides financières accordées ont en particulier contribué à cette évolution.

Comme mesure de l'ampleur du **soutien** accordé à l'agriculture, on recourt de plus en plus, pour faire des comparaisons sur le plan international, à la notion d'"Equivalent subventions à la production" (ESP). Exprimé en pour cent, l'ESP indique combien de pour cent des prix des produits indigènes sont attribués à un transfert sur le compte des consommateurs et des contribuables. Pour l'ensemble de l'agriculture, l'ESP suisse atteignait en 1988 80 pour cent des prix payés aux producteurs du pays. Cette valeur est la plus élevée qu'on a enregistrée dans tous les pays de l'OCDE. La Finlande, le Japon et la Norvège, ont des taux presque aussi élevés. A titre de comparaison, l'ESP de la CE n'atteignait à la même époque que la moitié de l'ESP la Suisse. En francs suisses, la politique agricole de notre pays coûte aux consommateurs et aux contribuables environ 7 milliards de francs par an. Au cours des dix dernières années, cette contribution de soutien s'est accrue nominalement de quelque 50 pour cent; exprimé en pour cent de la valeur de production, le soutien s'est accru d'à peu près 20 pour cent. Les calculs de l'ESP de l'OCDE couvrent environ les quatre cinquièmes de la production agricole. Autrement dit, le soutien accordé à l'agriculture représenterait un montant encore plus élevé. A cela viennent encore s'ajouter les effets de prix majorés sous l'influence de cartels aux échelons précédents ou subséquents de marchés étatique protégés. Dans l'ensemble, on utilise pour la protection de l'agriculture un montant qui pourrait dépasser la valeur ajoutée dans cette branche. Ce montant est pour l'essentiel le prix que nous payons pour ce qu'il convient d'appeler la spécificité de l'agriculture (approvisionnement, occupation du territoire, environnement) ainsi que pour le maintien d'une structure de petites exploitations paysannes.

**Si l'on veut respecter l'objectif du maintien d'un revenu paritaire pour l'agriculteur, il n'est donc possible de réduire le soutien accordé à l'agriculture dans son ensemble qu'en abaissant le nombre des personnes occupées dans la branche.**

En termes nets, la Suisse **importe** par habitant plus de denrées alimentaires que tous les pays comparables. Dans certaines communications, on cherche chaque fois, en faisant état de cette constatation, à prouver l'innocence de notre pays quant aux déséquilibres mondiaux régnant sur les marchés agricoles. Or, sur la base d'une comparaison portant sur plusieurs années, on constate que les exportations suisses ont augmenté en volume de 14,9 pour cent dans le cas de produits agricoles sensibles sur le plan international, alors que les importations ont diminué de 10,8 pour cent. En d'autres termes, la Suisse a également contribué à ces déséquilibres d'ordre mondial, dans une mesure relativement faible cependant.

A l'heure actuelle, la pression s'exerçant en faveur de réformes étendues résulte en premier lieu des négociations du GATT. Au sein du GATT, toute une série d'Etats exigent que la politique agricole soit davantage axée sur les exigences du marché (accès plus facile au marché, suppression des mesures de soutien en général et des subventions à l'exportation en particulier). Même si l'agriculture ne doit pas faire l'objet des négociations relatives à l'EEE, il serait erroné d'admettre que la CE n'exercera pas aussi, dorénavant, des pressions



tendant à contraindre notre pays à adapter sa politique agricole. Pareille possibilité d'être soumis à de telles pressions découle notamment des différences de prix des produits agricoles existant entre la Suisse et la CE: c'est ainsi que les prix suisses des produits d'origine animale sont approximativement d'une fois et demi à deux fois plus élevés que ceux de la CE et les prix des produits végétaux de deux à trois fois plus hauts.

**Même si l'on devait reconnaître la spécificité de notre agriculture au sein du GATT, cela vaudrait essentiellement pour les objectifs et accessoirement seulement pour les moyens d'action que la Suisse met en oeuvre pour les atteindre. S'en tenir à la politique agricole que nous avons suivie jusqu'ici entraînerait des coûts considérables risquant de compromettre le bien-être national.**

La politique agricole ne concerne pas seulement l'agriculture au sens étroit du terme. Les échelons économiques précédant et suivant la production agricole en bénéficient aussi. Lorsqu'on constate que l'agriculteur suisse doit payer de 20 à 30 pour cent de plus que ses concurrents étrangers pour ses moyens d'exploitation et qu'il s'agit, dans le cas de ces moyens, de biens commercialisés sur les marchés internationaux, il en résulte que des gains supérieurs à la moyenne sont réalisés dans l'entourage de l'agriculture. Il convient de considérer ces gains moins comme une raison du soutien accordé par l'Etat à l'agriculture qu'une conséquence de la politique suivie par celui-ci.

**Une réforme de notre politique agricole ne doit pas s'arrêter au seuil des échelons précédant et suivant la production agricole. Des réformes ne sauraient toucher uniquement l'agriculture.**

Il existe d'étroites corrélations entre l'environnement et l'agriculture. Celle-ci est également touchée par la pollution de l'environnement, par exemple dans le cas des immissions de métaux lourds. En outre, l'agriculture compte aussi au nombre des activités qui contribuent à polluer l'environnement (phosphates, nitrates).

**Une politique agricole tenant davantage compte des exigences de l'environnement est non seulement nécessaire mais également possible, en particulier grâce à une exploitation plus extensive. Ainsi, l'agriculture se trouvera, somme toute, en mesure de s'acquitter de ses tâches multifonctionnelles.**

Des réformes de la politique agricole ne manquent pas d'exercer des effets sur le revenu agricole. Les diverses réformes toucheront dans une mesure différente les divers groupes (paysans de montagne/ de plaine, petites/grandes exploitations, producteurs de lait/de céréales, etc.) Il existe des mesures permettant, du moins en partie, de compenser les pertes de revenu (paiements directs, primes de mise en jachère, rentes de mise anticipée à la retraite). De telles mesures correctrices joueront un rôle déterminant pour rendre politiquement acceptable la réforme envisagée. Toutefois, il ne sera pas possible d'éviter complètement des pertes de revenu. Lorsque le changement de structures vise à assurer une réduction accélérée de l'emploi, des pertes de revenu constituent même une condition préalable dont dépend l'abandon de leur activité dans l'agriculture par une partie de ceux qui y sont occupés. Il faut toutefois éviter, en l'occurrence, des rigueurs d'ordre social; c'est là une exigence minimum.



**Il est impossible d'éluder des réformes. La réforme sera politiquement acceptable et réalisable avec succès dans la mesure où l'on arrivera à harmoniser les diverses mesures entre elles, à réduire l'acuité de problèmes d'adaptation par des délais transitoires, à prévenir des pertes de revenu excessives et à éviter des rigueurs sociales. Mais il est également important que les autorités assurent une information claire et donnent des avertissements précis.**

Les réformes de la politique agricole doivent satisfaire à l'exigence d'une **déréglementation** adéquate et d'une plus large ouverture du marché. En outre, la politique agricole doit être plus simple et plus **transparente**. Ces exigences ne pourront cependant être remplies que d'une manière limitée. En effet, aussi longtemps que les prix suisses différeront des prix pratiqués à l'étranger, il ne sera pas possible de renoncer à une intervention de l'Etat permettant s'assurer l'ordre sur les marchés. Tant qu'il sera nécessaire de recourir à des prix spéciaux sur le marché intérieur pour assurer le revenu agricole, force sera de limiter les quantités produites et de prendre les mesures administratives correspondantes.

### 3. Objectifs de la politique agricole

Dans son sixième rapport sur l'agriculture, le Conseil fédéral a défini les quatre **objectifs supérieurs** suivants:

- assurer, à des prix favorables, l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires de haute qualité;
- se préparer à assurer le ravitaillement en période d'importations perturbées et maintenir le potentiel de production;
- assurer la protection et l'entretien du paysage, contribuer à protéger l'environnement, la flore et la faune,
- maintenir une agriculture de caractère paysan et contribuer à assurer une occupation décentralisée du territoire national.

Entre ces objectifs supérieurs existent certains **conflits**, par exemple entre le premier et le deuxième: la Suisse produit plus cher que l'étranger. Si, aux fins de mieux assurer le ravitaillement en période de crise, on veut s'en tenir à un degré élevé d'auto-approvisionnement, une telle politique ne saurait se concilier avec un approvisionnement en denrées alimentaires à bon marché. Vouloir atteindre de manière conséquente le premier but impliquerait au contraire une forte part d'importations et, partant, un faible degré d'auto-approvisionnement.

Dans l'ensemble, ces objectifs supérieurs ne sont à tout le moins pas contestés en tant que buts légitimes lors de négociations internationales et au sein des organisations internationales. Malheureusement, cela ne nous avance guère. La politique devant permettre d'atteindre ces objectifs se heurte de plus en plus à des résistances. Cela n'a rien de surprenant car on pourrait s'imaginer, surtout en ce qui concerne les trois premiers objectifs, une politique de



rechange, plus neutre sur le plus commercial, propre à assurer d'aussi importantes contributions ciblées, qui ne choquerait pas nos partenaires commerciaux. Comme cela a déjà été dit, il serait indiqué, en raison des prix de production indigène élevés, d'accroître la part des importations pour viser de manière conséquente à atteindre le premier objectif supérieur. Au lieu de maintenir un plan de ravitaillement axé sur le maintien d'un potentiel de production élevé et partant d'une forte production indigène en temps normal, on pourrait envisager une stratégie qui accorderait une place encore plus large au stockage de denrées en vue d'assurer le ravitaillement en période de crise. L'OCDE, elle aussi, a formulé récemment une telle recommandation.

De véritables conflits se produiraient cependant avec le quatrième objectif si l'on interprétait ce dernier comme la **garantie du revenu** accordée à l'agriculture sous sa forme actuelle. C'est là que se pose le problème fondamental: telles qu'elles sont proposées dans ce papier de discussion, les réformes causeront des pertes de revenu dans l'agriculture si des mesures compensatoires ne sont pas adoptées.

**La faisabilité politique des réformes ne doit pas être tranchée selon les quatre objectifs supérieurs précités, mais est liée à la question suivante: quel revenu peut et doit à l'avenir être garanti à combien d'agriculteurs?**

#### 4. Stratégies envisageables

Ramenée à un dénominateur commun, la politique agricole suisse est confrontée à un problème de quantité et d'emploi. C'est dire que, bornées à l'essentiel, **deux questions majeures** se posent. Premièrement: combien de paysans pourront et devront être maintenus dans les futures conditions? Deuxièmement: quel pourra ou devra être l'ordre de grandeur de la future production indigène et, partant, le volume autorisé des importations?

Nous exposerons ci-après trois stratégies fondées sur des hypothèses différentes quant aux quantités et à l'emploi.

##### Stratégie I: quantité identique - moins de paysans

Cette stratégie prévoit pour l'essentiel les mesures suivantes:

- Un **abaissement substantiel des prix réels** à réaliser progressivement pendant une période déterminée, durant les cinq à dix prochaines années, par exemple.
- Une **stabilisation des quantités**, au besoin en soumettant d'autres produits au régime de la limitation quantitative de la production.
- Une **suppression progressive d'éléments destinés à maintenir la structure** dans le domaine de la politique des prix (retenues échelonnées selon la quantité, p.ex.), dans la répartition de droits quantitatifs à la production (pour les contingents, les autorisations de construire des étables, p.ex.) ainsi que pour les paiements directs (échelonnement à la surface ou selon le nombre de têtes de bétail, limites de revenu).



### Stratégie II: quantité plus faible - même nombre de paysans

Cette stratégie propose également un **abaissement des prix**. De surcroît, elle vise non seulement à une stabilisation des quantités, comme le fait la stratégie I mais également à une **réduction substantielle des quantités produites**. Pour ce faire, elle prévoit en partie des réductions des contingents et, au besoin, la soumission d'autres produits au régime de la limitation quantitative de la production. Pour maintenir le nombre de paysans selon l'hypothèse avancée, (ou, selon une conception dynamique, pour empêcher une accélération de l'exode rural), cette stratégie prévoit de **nouveaux paiements directs** à titre de compensation complète ou du moins partielle des pertes de revenu. La réduction des quantités et l'abaissement des prix permettront de financer les nouveaux paiements directs en partie par les économies réalisées sur les montants dépensés par l'Etat pour les subventions à la consommation et la mise en valeur des excédents.

### Stratégie III: quantités plus faibles - moins de paysans

La stratégie III, elle aussi, préconise un **abaissement des prix**. A la différence de la stratégie I, elle prévoit en outre une **réduction simultanée des quantités produites**. A long terme, la réduction des quantités produites devrait découler de l'abaissement des prix, cela avant tout lorsqu'on envisage un rapprochement à long terme des prix agricoles suisses de ceux de la CE. Pendant la **phase intermédiaire**, il conviendrait d'envisager éventuellement une réduction des quantités produites en adaptant ou en réduisant les contingents de production existants et, au besoin, en limitant la garantie des prix pour d'autres secteurs de la production (en utilisant par exemple des stabilisateurs comme dans la CEE). A l'instar de la stratégie I, il conviendrait ici également, de supprimer progressivement les éléments destinés à maintenir la structure dans la politique des prix, dans les attributions de contingents et les paiements directs.

## 5. Evaluation des stratégies

Les trois stratégies sont compatibles avec les objectifs supérieurs de la politique agricole suisse. Il faudra toutefois interpréter les objectifs selon les conceptions nouvelles, compte tenu des modifications survenues dans l'environnement politique, technologique, écologique et autres domaines.

Si l'on part du fait que les biens importés sont également de bonne qualité et sains, et si l'on prend en outre en considération leur prix inférieur le plus souvent, toutes les trois stratégies permettent un **approvisionnement en denrées alimentaires de haute qualité et saines**, cependant à des prix plus avantageux par rapport à la situation actuelle.

Etant donné qu'il est aujourd'hui possible de **garantir** dans de nombreux domaines un **approvisionnement** aussi bien par le stockage que par un degré de production indigène élevé, il est donc également possible d'atteindre cet objectif sans difficulté.



En ce qui concerne la **protection du paysage et de l'environnement**, il pourrait arriver, en cas de réalisation de la stratégie I, que certaines frictions se produisent en raison de modes d'exploitation plus rationnels donnant les mêmes quantités de produits. L'extensification visée par les stratégies II et III a pour conséquence de permettre, par rapport à aujourd'hui, que l'objectif visé soit mieux atteint (stratégie II) ou neutralise les effets polluants résultant d'un mode d'exploitation plus rationnel (stratégie III).

Le mode d'exploitation plus rationnel visé par les stratégies I et III conduit à un changement de structures. Celui-ci n'est cependant pas contraire au maintien d'une **agriculture de caractère paysan** au sens du sixième rapport sur l'agriculture, du moins dans les régions de plaine. Dans les régions de montagne, des mesures d'encouragement, en particulier des paiements directs, sont nécessaires pour contribuer à assurer le maintien de l'**occupation** souhaitée du territoire. En ce qui concerne la structure, la stratégie II reflète le status quo.

Il en résulte des différences entre les stratégies pour ce qui est du critère de la **conformité d'agir au sein du GATT**. La stratégie III procure à cet égard la plus grande liberté d'action. Les réductions de prix et de quantités ont pour effet la régression exigée du soutien à l'agriculture et la diminution des subventions à l'exportation ainsi qu'un accès plus aisé au marché. La stratégie II permet aussi d'aller dans la direction exigée par le GATT: la réduction des prix aboutira à une réduction des subventions et la diminution des quantités rendra possible un plus large accès au marché. En ce qui concerne le soutien accordé sous forme de paiements directs, par contre, une simple transformation du soutien à l'agriculture consistant à remplacer le soutien des prix par des paiements directs en rapport avec la quantité produite, pourrait poser des problèmes au sein du GATT. La stratégie I, elle aussi, permet de réduire le soutien accordé dans le pays à l'agriculture et de démanteler les subventions à l'exportation. Elle satisfait sur ces deux points aux exigences du GATT. Elle n'y satisfait pas, par contre, du fait que, dans son ensemble, la quantité produite reste la même et qu'aucun accès supplémentaire au marché n'est créé.

Les trois stratégies exigent à des degrés divers des **mesures drastiques pour l'agriculture**. Les abaissements de prix, la suppression des éléments destinés à maintenir la structure des prix ainsi que les limitations ou réductions nécessaires des quantités produites conduisent globalement, pour ce qui est des stratégies II et III, à d'importantes pertes de revenu dans ce secteur. Le manque à gagner des petites exploitations et/ou de celles inaptes à une exploitation rationnelle, s'accroîtra. Cela engagera l'agriculteur au fil du temps à renoncer à l'exploitation du domaine, à prendre une activité accessoire ou à se contenter d'un revenu inférieur. Les exploitations s'agrandiront dans la mesure où l'exode rural se poursuivra, de sorte que, malgré tout, lorsqu'il aura été procédé aux adaptations nécessaires sous les nouvelles conditions, la majorité des agriculteurs seront capables de réaliser un revenu comparable à celui des ouvriers des autres secteurs. La stratégie II est axée sur le maintien des structures au moyen du versement de nouveaux paiements directs. Dès lors, il n'en résultera pas dans l'ensemble de pertes de revenu. Par contre, les possibilités de production seront restreintes. Il pourrait se produire certains déplacements d'ordre régional de la production à cause de la modification des conditions en matière de prix et de quantités, ainsi que des charges liées aux paiements directs.

Ces stratégies permettront aux **consommateurs** de réaliser des économies à proportion des baisses de prix.



En ce qui concerne la **Confédération**, la stratégie II entraîne des frais supplémentaires en raison de l'introduction de nouveaux paiements directs; les stratégies I et III, en revanche, permettraient à la caisse fédérale de réaliser des économies en particulier à cause de la régression des coûts de mise en valeur.

Dans le cas de toutes ces stratégies, il faudra compter avec des **répercussions sur les activités économiques précédant ou suivant la production agricole**. Le faire-valoir plus conscient des coûts et/ou la production plus extensive prévus par les réformes entraînera des déplacements dans la demande des moyens de production. Les conditions de concurrence se trouveraient ainsi rendues plus vives et génératrices de mouvement dans les domaines d'activité précédant la production agricole, ce qui contribuerait en sus à abaisser les coûts de cette production. Dans le domaine de la transformation des produits, les réductions de prix et des quantités de produits agricoles pourraient entraîner une diminution des prélèvements et des remboursements à la frontière.

## **6. Réalisation d'une stratégie, phase transitoire**

A notre sens, la stratégie III est la seule praticable.

Il appartient à l'appréciation politique de déterminer si et dans quelle mesure il convient de compléter cette stratégie par l'octroi de paiements directs liés à des charges, visant à une production plus extensive et plus soucieuse de l'environnement ainsi que par l'octroi d'une indemnité pour d'autres prestations économiques dites communes. Il convient de faire observer à ce propos qu'à la question du financement s'ajoute celle de la conformité à la nécessité d'agir au sein du GATT. De surcroît, cette mesure ne doit pas constituer une entrave à la restructuration visée.

Une **phase transitoire** doit atténuer les difficultés d'adaptation. Entrent en ligne de compte à cet effet des mesures limitées dans le temps, telles que versement de rentes de retraite anticipée et d'allocations de reconversion, rentes pour cessation de production, prestations sociales, rentes de reconversion professionnelle, etc.

## **7. Conclusions**

1. Une réforme de la politique agricole est absolument nécessaire. La faisabilité politique ne se détermine pas en fonction des quatre objectifs supérieurs de la politique agricole définis dans le sixième rapport sur l'agriculture mais en posant la question de savoir quel revenu peut et doit être garanti à l'avenir à combien de paysans.
2. Il est absolument nécessaire que le Conseil fédéral prenne une décision stratégique qui indique la direction fondamentale à prendre, en particulier quant au volume de la production et de la structure de l'agriculture qui doivent être institués avec l'aide de l'Etat dans ce secteur de l'économie. Cela implique des repères précis pour ce qui est de la future politique en matière de prix et des autres mesures à envisager.
3. La stratégie III est la seule à notre avis qui tienne compte des problèmes exposés ci-dessus. Elle introduit en effet une régression progressive de la main-d'oeuvre dans



le secteur agricole en préconisant à cet effet un abaissement des prix, combiné éventuellement pendant une phase transitoire avec une réduction des quantités produites (en limitant au besoin la garantie des prix aussi dans d'autres secteurs de la production). On part de l'idée qu'à long terme (une période s'étendant sur 10 à 15 ans) les produits agricoles suisses devraient s'approcher du niveau de ceux de la CE.

4. A titre de règlement transitoire et pour prévenir des cas de rigueur, il y a lieu de prévoir au besoin, limitées dans le temps, des mesures telles que versement de rentes de retraite anticipée, de rentes pour cessation de production, d'allocations de reconversion professionnelle, de prestations sociales et autres prestations.
5. On peut aussi envisager de compléter une telle stratégie par l'octroi de paiements directs liés à des conditions pour une production plus extensive et plus soucieuse de l'environnement ainsi que d'indemnité pour d'autres prestations économiques communes. Ces mesures ne doivent cependant pas entraver la restructuration nécessaire.
6. Les activités économiques précédant et suivant la production agricole doivent être incluses dans la réforme.
7. Pour qu'une réforme soit introduite dans le sens précité, les milieux intéressés et le public doivent être informés rapidement et de façon précise. Il est nécessaire que l'autorité donne le signal.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Delamuraz

#### Annexes

1. "Possibilités d'une réforme de la politique agricole", rapport à l'adresse du Chef du DFEP, le conseiller fédéral J.P. Delamuraz, du 27 juillet 1990.
2. "La politique agricole à la croisée des chemins", rapport du directeur de l'Office fédéral de l'agriculture au Chef du DFEP, le conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, du 18 juillet 1990.
3. "Paiements directs dans la politique agricole suisse", rapport de la commission d'experts instituée par le Chef du DFEP, le conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, Berne 1990.



4. Rapport de la commission d'experts Réglementation du marché du fromage, instituée par le conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, du 19 décembre 1989.



**Politique agricole: quelle stratégie?**

Vu la note de discussion du DFEP du 31 août 1990, il est

décidé:

1. Le Conseil fédéral prend connaissance de la présente note de discussion et en approuve les conclusions.
2. Le DFEP est chargé de présenter au Conseil fédéral, le moment venu, les propositions nécessaires à concrétiser ces conclusions.
3. La presse sera informée en temps utile par le Chef du DFEP.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire:





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Französische Fassung des Aussprachepapiers des EVD

vom 31. August 1990

i.S. Agrarpolitik wie weiter?

---